

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 35 (1963)

**Heft:** 12

**Artikel:** Problème généraux d'aménagement du territoire

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-125533>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Problèmes généraux d'aménagement du territoire

31

L'annuaire 1963 des autorités fédérales a consacré sa partie rédactionnelle, à l'exception d'une analyse de politique étrangère, au thème de l'aménagement local, régional et national. Dans son introduction, M. le conseiller fédéral H.-P. Tschudi, chef du Département de l'intérieur, écrit que les problèmes d'aménagement ont pris un caractère urgent et aigu. La coordination de toutes les mesures touchant au sol est donc devenue indispensable. Le fédéralisme et l'autonomie communale sont des principes fondamentaux de notre structure politique, auxquels l'on ne doit pas toucher. «Ces principes ne doivent pourtant pas être confondus avec l'étroitesse d'esprit et l'esprit de clocher. Le fédéralisme et l'autonomie communale n'excluent aucunement l'intégration dans un système d'aménagement, la conclusion d'accords contractuels entre communes et la considération mutuelle.» Le secrétaire central de l'Association suisse pour le plan d'aménagement national, M. R. Studeli, expose ensuite l'organisation de l'aménagement du territoire en Suisse. A cet égard, notre pays est fortement en retard par rapport aux autres pays occidentaux. M. E. Winkler, professeur à l'Institut d'aménagement local, régional et national de l'Ecole polytechnique fédérale, définit les tâches théoriques de l'aménagement du territoire. M. R. Tschäppät, directeur des Travaux publics de la ville de Berne, montre la nécessité de collaboration entre communes voisines. Le chef de l'Office zurichois d'aménagement régional, M. H. Aregger, décrit comment sont résolus les problèmes pratiques d'aménagement régional. La réalisation de plans régionaux d'aménagement suppose que les cantons aient reconnu et accomplissent les tâches nécessitées par le développement futur du pays. M. K. Kim, directeur des Travaux publics d'Argovie, souligne donc avec raison le rôle important des cantons: «C'est aux cantons qu'incombe, dans notre Etat fédéraliste et avec notre ordre juridique, les tâches les plus importantes et la responsabilité la plus grande. Ils ne font pas que de déterminer le «climat» en matière d'aménagement, ils en fixent aussi le cadre juridique. «Mais ce cadre, fixé par les cantons, doit s'actualiser dans les plans locaux d'aménagement. M. Rolf Meyer, urbaniste à Zurich, illustre à l'aide d'exemples la nécessité de l'aménagement local. M. H. Marti, délégué pour les questions d'aménagement urbain, à Zurich, analyse les rapports entre l'aménagement urbain et l'urbanisme. Dans son exposé sur les tâches de la Confédération, le président de l'Association suisse pour le plan d'aménagement national, M. W. Rohner, conseiller

aux Etats, constate que notre pouvoir central dispose de plus de compétences que l'on ne l'admet généralement. «Personne n'est malheureusement chargé de faire valoir ces compétences afin d'influencer favorablement l'occupation future de notre pays, selon une conception claire.» En conclusion, deux aspects partiels importants de l'aménagement sont examinés. M. F. Kneschaurek, professeur à l'Université de Saint-Gall, met en lumière l'importance économique de l'aménagement. Il affirme avec force la nécessité d'une intervention de l'Etat si l'on veut éviter que soient renforcées les disparités existantes entre communes économiquement fortes et faibles. M. Y. Maystre, chef de l'Office d'assainissement de la ville de Genève, traite dans le dernier exposé les rapports entre la santé publique, la distribution d'eau, l'évacuation des eaux usées et l'aménagement du territoire.

ASPAK.